



21^e Conférence nationale sur la promotion de la santé

Jeudi, 30 janvier 2020, Kursaal Bern

Atelier 7

Intervenant-e-s

Mathilde Chinet, Réseau Santé Région Lausanne
Caroline Suter-Sturm, HEdS La Source
Pascale Ferrari, HEdS La Source

Thème

Partenariat et e-Health: quels enjeux en santé mentale? L'exemple du plan de crise conjoint

Contenu

Forme récente et validée de déclarations anticipées en psychiatrie, le plan de crise conjoint (PCC) favorise l'appropriation de la santé par les patient-e-s et renforce ses compétences d'autogestion de la maladie. Contrairement aux directives anticipées, il repose sur un processus de décision partagée entre patient-e-s, professionnel-le-s, voire proches, et représente un changement de culture majeur. Cela présuppose en effet de reconnaître l'expertise des patient-e-s et de légitimer leur capacité à prendre des décisions éclairées en matière de soins et de traitements, un enjeu de taille, en particulier en santé mentale. Le PCC questionne donc la répartition du pouvoir dans la relation thérapeutique, mais il pose aussi d'autres défis qui seront abordés dans l'atelier:

- à qui appartient-il?
- Comment diffuser son contenu?
- Comment le rendre accessible?
- Comment utiliser les nouvelles technologies pour y répondre?
- Finalement, comment faciliter son implantation compte tenu des changements majeurs de culture et de posture qu'il implique?

